



# BILAN D'ACTIVITÉ 2014



**CONSEIL SUPÉRIEUR  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE**







## LE MOT DU PRÉSIDENT

La transformation récente de notre site internet et l'ouverture début 2015 d'un « espace membres » pour les élus du CSFPT illustrent parfaitement la volonté d'adaptation et d'ouverture qui préside aux activités du Conseil.

**L'année 2014 a été riche en productions**, malgré les périodes d'élections municipales, puis professionnelles qui l'encadrent.

Attentif à l'évolution des collectivités et à ses conséquences sur les personnels, le CSFPT s'est intéressé à « l'impact sur les personnels territoriaux et l'organisation des services de **la mise en place des rythmes scolaires** », dossier important qui a mis en synergie deux formations spécialisées (1 et 2) et qui a permis de formuler des propositions sur l'évolution de certains cadres d'emplois et les besoins en formation continue que cette nouvelle organisation implique.

Autre dossier important aussi bien pour les agents que pour les employeurs : **l'action sociale** a fait l'objet d'un travail de consultations et d'échanges approfondis qui se poursuivra en 2015 par une auto saisine sur la protection sociale complémentaire.

Soucieux de n'oublier personne, le CSFPT s'est aussi intéressé aux **agents de Mayotte** dont la situation spécifique et certains retards concernant leurs droits statutaires ont fait l'objet d'un rapport dont les principales préconisations ont été transmises au Gouvernement, afin que puissent être engagées les modifications réglementaires requises. Ce travail se poursuivra pour d'autres collectivités ou territoires d'outre-mer en 2015.

Enfin, à travers **le collège des employeurs territoriaux**, le CSFPT est de plus en plus sollicité dans le cadre des travaux du Conseil commun de la fonction publique et de l'agenda social.

Pour ce dernier bilan du mandat, je veux surtout remercier l'ensemble des élus, employeurs et organisations syndicales, pour leur participation et leurs propositions. De même, je tiens à souligner l'excellence de la coopération avec les représentants de la DGCL qui facilitent quotidiennement et valorisent nos travaux.

Créé avec la fonction publique territoriale par la loi du 26 janvier 1984, le CSFPT exerce son rôle avec la même détermination et le souci de proposition qui a toujours été le sien.

**Philippe Laurent**  
maire de Sceaux

# LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : COMPOSITION ET RÔLE

## UNE INSTITUTION PARITAIRE ÉPRISE DE DIALOGUE SOCIAL

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT).

Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'**organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux** représentés par les organisations syndicales, d'autre part.

Il assure ainsi la concertation nécessaire à la préparation des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les maires, les présidents de Conseil général et de Conseil régional élus par leurs pairs et **vingt représentants** des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de neuf personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi de 1984 et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

## UNE ORGANISATION COMPLÈTE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DE LEURS AGENTS

**Le CSFPT est présidé par Philippe LAURENT, maire de Sceaux.**

Le CSFPT est composé de 20 représentants des collectivités territoriales, ainsi répartis :

- **7 représentants des communes de moins de 20 000 habitants,**
- **7 représentants des communes de 20 000 habitants et plus,**
- **4 représentants des départements,**
- **2 représentants des régions,**

et de 20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux, selon la répartition suivante :

- **CGT 7 membres**
- **CFDT 4 membres**
- **FO 4 membres**
- **FA-FPT 2 membres**
- **UNSA 2 membres**
- **FNACT-CFTC 1 membre**

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.



# LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

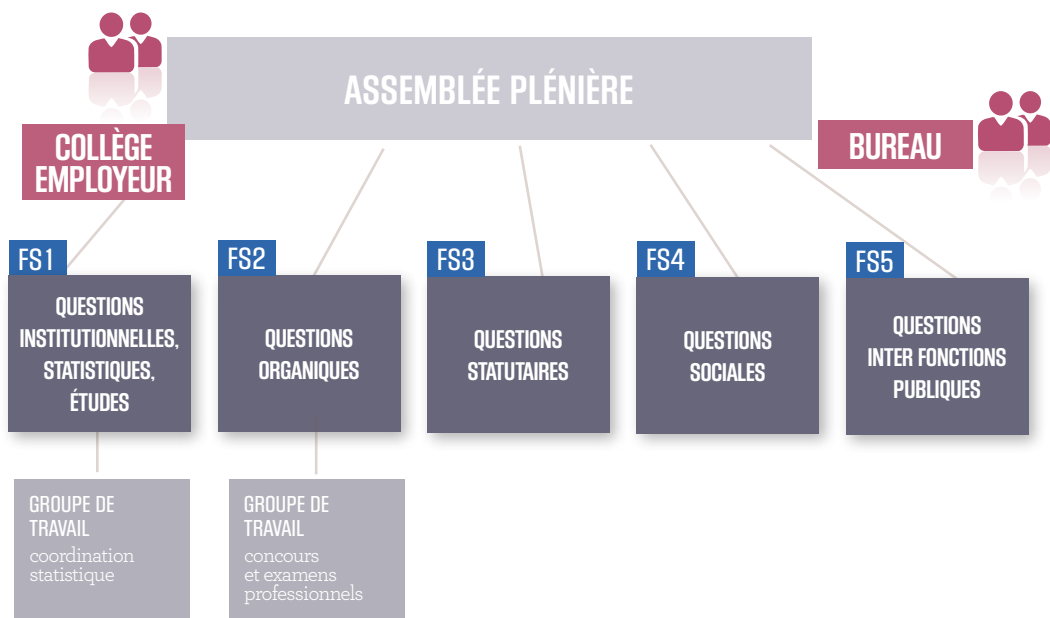
## UN ORGANISME AUX MULTIPLES RÔLES

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le **CSFPT peut procéder à toutes études** sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. A cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande pour les travaux qu'il conduit.

C'est dans ce cadre que le CSFPT a procédé, depuis une dizaine d'années, à la réalisation d'une trentaine de documents dont la liste figure à la fin de cette brochure.

Le CSFPT, depuis sa création en 1984, se réunit régulièrement pour émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis et pour effectuer un important travail en autosaisine.

Le Conseil supérieur se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative de son président.



# L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2014 : UN DIALOGUE SOCIAL PERMANENT ET RENFORCÉ

L'année 2014 a été marquée par près de quatre-vingts réunions, organisées soit à l'initiative directe du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), soit par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ou encore la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

7 séances plénières et 10 réunions du Bureau se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se sont réunies à plus de 30 reprises, soit pour statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement, soit sur des sujets en autosaisine (développés dans le cadre de chaque formation spécialisée, voir plus loin). A ce nombre, s'ajoutent 3 séances plénières régulièrement convoquées, mais qui n'ont pu se tenir, le quorum réglementaire n'ayant pas été atteint.

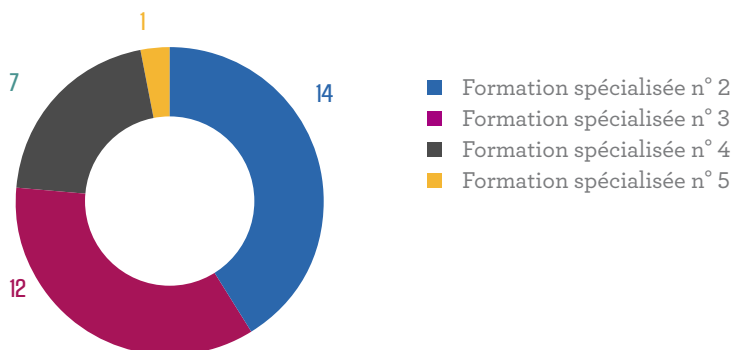
Les groupes de travail ont été aussi nombreux que l'année précédente et ont porté sur des thématiques aussi diverses que les répercussions de la réforme des

rythmes scolaires sur les personnels territoriaux, la catégorie A, les cadres de santé, les élections professionnelles, les risques psychosociaux, ainsi que les droits et les moyens des organisations syndicales.

Ainsi, ce sont pas moins de 27 réunions qui ont été organisées tout au long de l'année dans le cadre de ces groupes de travail, sans compter les réunions organisées par la DGAFP dans le cadre de « l'agenda social », dispositif mis en place depuis la rentrée 2012.

Quant aux textes soumis pour avis au Conseil supérieur, ils ont, eux aussi, porté sur des domaines variés et, parmi ceux-ci, il faut noter l'examen du projet de décret portant sur la pérennisation du dispositif de l'entretien professionnel en remplacement de la notation des fonctionnaires, le projet de décret relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ou encore la révision des filières police municipale et sapeurs-pompiers.

RÉPARTITION PAR FORMATION SPÉCIALISÉE DES TEXTES ÉTUDIÉS  
PAR LE CSFPT EN 2014



# L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2014 :

## TERRITORIALE EN 2014 :

# DE NOMBREUSES RÉUNIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL DIVERSIFIÉS

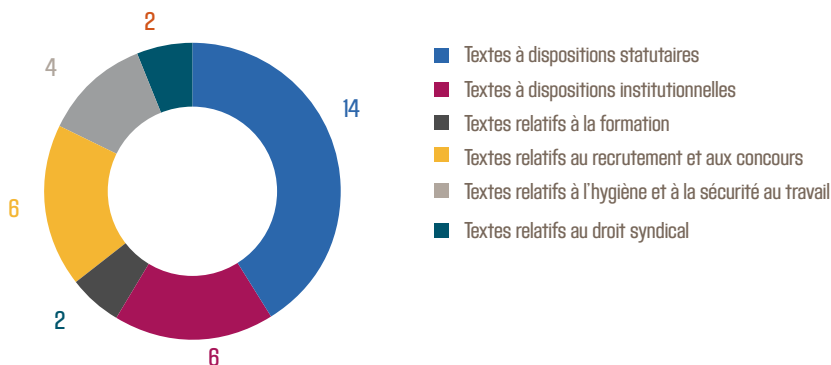
L'année 2014 est la dernière année d'activité des membres du Conseil supérieur de la mandature 2009-2015. Suite aux élections municipales du printemps 2014 et aux élections professionnelles de décembre, l'institution s'apprête à se renouveler, tant pour ce qui concerne les membres du Collège des employeurs (élus locaux) que les représentants des personnels (organisations syndicales). A ce sujet, une brochure relative au bilan de la mandature est également disponible et peut être consultée sur le site Internet du CSFPT [www.csfpt.org](http://www.csfpt.org)

**Trois rapports ont été adoptés au cours de l'année**, suite au travail entrepris, dans le cadre de l'autosaisine, par quatre formations spécialisées du Conseil supérieur : le rapport sur les effets de la loi de 2007 sur l'action sociale dresse un premier bilan de l'application du volet de cette loi consacrée à l'action sociale

dans les collectivités ; le rapport relatif au département de Mayotte vise à lister une série de mesures afin de mieux reconnaître les mérites et la carrière des personnels de ce territoire d'outre-mer ; enfin, le rapport relatif aux répercussions de la réforme des rythmes scolaires sur les personnels territoriaux a pour objet de dresser un état des lieux, un an après la mise en place de cette réforme et avant sa généralisation à l'ensemble du territoire national.

Enfin, le Conseil supérieur est pleinement actif dans le fonctionnement du Conseil commun de la fonction publique, puisque plusieurs de ses membres siègent au sein de cette instance et apportent ainsi un éclairage sur les particularités et la richesse de la fonction publique territoriale, Monsieur Philippe LAURENT présidant par ailleurs l'une des formations spécialisées du Conseil commun.

RÉPARTITION DES TEXTES ÉTUDIÉS PAR LE CSFPT EN 2014 PAR NATURE



# LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES : COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an (sept fois pour l'année 2014) et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées qui préparent le travail des séances plénières. Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :

FORMATION  
SPÉCIALISÉE  
N° 1

## QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François (Marne)

- Etudes sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Etudes et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du Conseil supérieur,
- Evolution de la décentralisation.

Le président de la formation spécialisée n°1 préside également le **groupe de coordination des statistiques sur les ressources humaines des collectivités locales** qui regroupe des organismes producteurs de statistiques ou contribuant au recueil des données. Il comprend des représentants de l'I.N.S.E.E., de la D.G.C.L., de la D.G.A.F.P., de la C.N.R.A.C.L., de l'I.R.C.A.N.T.E.C., du C.N.F.P.T., de la F.N.C.D.G., des Centres de gestion ainsi que le Département Etudes et Statistiques Locales de la DGCL, assurant le support technique du groupe de travail.

FORMATION  
SPÉCIALISÉE  
N° 2

## QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **M. Didier PIROT** - FO -

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline,
- Mobilité externe et interne.

Le président de la formation spécialisée n°2 préside également le **groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale**, composé notamment d'organismes de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités d'accès et d'organisation des concours territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend des représentants de la D.G.C.L., du C.N.F.P.T., des Centres de gestion et d'associations d'élus.





FORMATION  
SPÉCIALISÉE  
N° 3

## QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **M. Claude MICHEL** - CGT

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet,
- Dispositions concernant les agents non titulaires,
- Titularisation des personnels non titulaires.

FORMATION  
SPÉCIALISÉE  
N° 4

## QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **M. Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

FORMATION  
SPÉCIALISÉE  
N° 5

## QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Bruno COLLIGNON** - FA-FPT

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



Dans le prolongement du rapport de 2013 « un état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale », la formation spécialisée n°1 s'est attachée en 2014 à consolider son rôle d'instance de coordination et d'échanges sur les statistiques de la fonction publique territoriale. Dans un contexte de contraintes financières et de réformes territoriales, elle a réaffirmé son souci de la mise à disposition de données au niveau local et du suivi des évolutions organisationnelles des collectivités (mutualisation et territorialisation des services et des emplois).

Cette coordination se fait en relation avec les travaux de la formation du Conseil commun dédiée à « la connaissance de l'évolution de l'emploi public » qui a examiné en particulier l'état des données relatives à la localisation de l'emploi public. En relation avec l'agenda social de la fonction publique, les statistiques relatives à la santé et aux conditions de travail y ont fait l'objet d'un focus particulier en 2014.

## UNE INSTANCE D'ÉCHANGES SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Au cours de ces séances de travail, les membres de la formation spécialisée n°1 ont ainsi pris connaissance des résultats d'études et mis en débat les projets d'enquêtes des différents partenaires et producteurs de données en vue d'une plus grande complémentarité. Ils ont suivi les travaux des centres de gestion et la mise en œuvre du programme d'études du CNFPT pour les années 2014 et 2015. Ils ont également examiné, comme le prévoit la loi du 19 février 2007, le bilan de la mise en œuvre du droit individuel à la formation (DIF).

Concernant les rémunérations, le Département des études statistiques locales de la DGCL a publié, pour la première fois, un Bulletin d'information statistique sur les salaires dans la fonction publique territoriale.

2014 a été aussi l'année de la collecte des bilans sociaux au 31 décembre 2013 et de la préparation de l'enquête complémentaire 2015.

## UN RAPPORT SUR L'IMPACT DE LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Enfin, des membres de la formation spécialisée n°1 se sont fortement investis dans le groupe de travail qui a conduit, au premier semestre, une enquête auprès des collectivités et produit le rapport sur « l'impact sur les personnels territoriaux et l'organisation des services de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ». Ce rapport a été adopté le 2 juillet 2014 à l'unanimité par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

### **Jean-Pierre BOUQUET**

Président de la formation spécialisée n°1,  
Maire de Vitry-le-François (Marne)





## DES PROJETS DE TEXTES OFFICIELS PORTANT SUR DES SECTEURS VARIÉS

La formation spécialisée n°2 s'est réunie à 9 reprises tout au long de l'année 2014, soit un nombre supérieur à celui de l'année précédente, ce qui s'explique par l'augmentation du nombre de textes soumis à l'étude de cette instance, qui ont été de 13 (11 projets de décrets et 2 projets d'arrêtés), soit trois fois plus que l'an dernier.

Ces textes ont porté sur des domaines aussi variés que la formation des policiers municipaux, la parité des jurys de concours et d'examens professionnels, les conditions de recrutement dans la filière médico-sociale ou encore la formation des agents chargés de la prévention dans les collectivités.

Deux textes sont à noter particulièrement : un projet de décret visant à réformer l'organisation et le fonctionnement du CSFPT et, de façon conjointe, apportant quelques modifications sur l'organisation du CNFPT ; par ailleurs, un projet de décret relatif à la généralisation de l'entretien professionnel est venu apporter un changement important en termes de management, puisque ce dispositif se substitue, de façon définitive, à celui de la notation qui était en vigueur depuis la création de la fonction publique territoriale.

## UNE IMPLICATION FORTE SUR LE DOSSIER DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La formation spécialisée n°2 a, en outre, été amenée à co-présider le groupe de travail relatif à la réforme des rythmes scolaires et à ses conséquences sur les personnels territoriaux, créé à la fin de l'année précédente.

Cette question n'est pas sans incidence sur les modes de fonctionnement des services publics locaux et sur les horaires et conditions de travail des agents publics associés de près ou de loin à la mise en œuvre de cette réforme.

Ce rapport, voté à l'unanimité le 2 juillet, était très attendu et a permis à la fois de dresser un bilan de cette mise en place, à travers l'expérience des collectivités l'ayant adoptée dès la rentrée 2013 et, d'autre part, d'alerter le gouvernement sur les éléments essentiels à prendre en compte afin que cette réforme ne se fasse pas au détriment des conditions de travail des agents de terrain fortement impliqués au service des citoyens. En outre, les membres de la formation spécialisée n°2 ont également contribué aux réunions du groupe de travail sur les concours, qui s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année et dont les réflexions ont notamment porté sur la question de la parité dans les jurys de concours et d'examens professionnels ou les pistes envisagées pour la réforme des concours de recrutement des administrateurs territoriaux.

### **Didier PIROT**

Président de la formation spécialisée n°2,  
membre de Force Ouvrière



La formation spécialisée n°3 s'est réunie à 6 reprises au cours de l'année 2014, à la fois pour l'examen de projets de décrets et pour les autosaisines. Elle a également été associée à deux FS communes avec la FS2 et la FS5 sur le projet de loi de décentralisation.

## L'EXAMEN DE TEXTES PORTANT PRINCIPALEMENT SUR LES CARRIÈRES DE PLUSIEURS FILIÈRES

11 projets de décrets ont été examinés concernant la filière médico-sociale (puéricultrices, médecins), les sapeurs-pompiers professionnels, les ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes, les fonctionnaires de catégorie C, les agents et directeurs de police municipale, les collaborateurs de cabinet pour les présidents de métropoles, ainsi qu'un projet d'ordonnance relatif à la création de la métropole de Lyon (aspects liés au personnel).

## LA FILIÈRE ANIMATION EN AUTOSAISINE

Le dossier de l'autosaisine sur la filière animation, amorcé en novembre 2012 et travaillé en FS3 en 2013 a été transmis à la FS2 pour les aspects recrutements et formation.

Une réunion commune de pré-bilan a eu lieu le 04 septembre.

A ce jour, ce dossier n'est pas clos et les membres de la formation spécialisée ont souhaité approfondir cette thématique complexe.

## UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL

Les membres de la FS3 ont participé à un groupe de travail organisé par la DGCL, sur les cadres de santé, mais le projet de décret ne leur a pas encore été soumis.

Un groupe de travail à l'initiative du CSFPT et validé par le Bureau du 18 septembre 2013 a été lancé sur la catégorie A et s'est réuni à 4 reprises en 2014. L'objectif est d'avoir une réflexion transversale sur l'ensemble des filières. Il associe des membres de la FS3 et de la FS4.

Par ailleurs, des réunions ont eu lieu dans le cadre de l'agenda social (Parcours professionnels, carrières et rémunérations et avenir de la fonction publique).

### **Claude MICHEL**

Président de la formation spécialisée n° 3,  
membre de la Confédération Générale  
du Travail





Conditions de travail, représentation syndicale, action sociale, retraite, hygiène & sécurité, reclassement du fonctionnaire, médecine préventive et professionnelle, organisation des temps, CNRACL & IRCANTEC. Une année particulièrement riche pour la FS4 tant par les travaux conduits en auto saisine et dans le domaine réglementaire qu'en inter FS et différents groupes de travail.

## L'AUTO SAISINE

Notre formation spécialisée s'est réunie à 9 reprises cette année et a présenté son rapport consacré aux effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la fonction publique territoriale ; il a été voté à l'unanimité par le Conseil Supérieur le 12 mars. Désormais, les travaux de la FS4 portent sur la protection sociale complémentaire. Une enquête exploratoire a d'ores et déjà été initiée en partenariat avec le CNFPT.

## LE DOMAINE RÉGLEMENTAIRE

7 projets de textes officiels ont été étudiés dans des champs très variés, à l'image du périmètre de cette FS4. Ils ont concerné la retraite, la santé au travail, la médecine professionnelle avec l'accueil des collaborateurs médecins au sein des services de prévention, les risques psychosociaux. Le domaine de la représentation syndicale a notamment fait l'objet de textes majeurs concernant l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, les droits et moyens accordés aux organisations syndicales, les comités techniques ; les règles relatives aux locaux syndicaux et aux réunions syndicales ont été complétées, les critères d'appréciation de la représentativité syndicale ont été redéfinis, sans oublier l'examen du texte permettant le vote électronique dans la fonction publique territoriale.

## TRAVAUX RÉALISÉS EN INTER-FORMATIONS SPÉCIALISÉES

Le groupe de travail additionnant les formations spécialisées n°3 et n°4 sur la catégorie A s'est réuni à 4 reprises au cours de cette année ; ces réunions ont permis d'avancer sur cette thématique qui sera poursuivie en 2015.

## L'AGENDA SOCIAL ET LE CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Représentation de l'institution aux 16 réunions organisées dans le cadre de l'agenda social et une attention toute particulière est portée sur le comité de suivi de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dont le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale est signataire. En outre, les membres de la formation spécialisée ont activement participé aux 5 réunions de cette instance consacrée aux conditions de travail, à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail.

### Daniel LEROY

Président de la formation spécialisée n°4,  
Maire adjoint de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)



## AUTO SAISINE RELATIVE AUX AOTM DE MAYOTTE

Dans la continuité du travail amorcé en 2013, la FS 5 s'est essentiellement attachée à poursuivre l'auto saisine sur les personnels de Mayotte. A la suite de la départementalisation intervenue officiellement le 31 mars 2011, l'évolution vers le droit commun doit conduire les pouvoirs publics à reconsidérer la situation des AOTM afin de leur permettre d'intégrer les cadres d'emplois de droit commun de la fonction publique territoriale.

Les échanges et auditions conduits avec les élus de Mayotte, les représentants des organisations syndicales, les directeurs des instances structurantes de la FPT à Mayotte (CDG, CNFPT) en témoignent : il existe un fort sentiment d'appartenance à la communauté nationale, aux valeurs de la République. Mais les agents font également part de leur amertume en demandant l'égalité républicaine avec les autres agents publics, qui fait défaut.

Ainsi, le rapport rappelle les conditions particulières du passage de la fonction publique locale de Mayotte à la FPT. De même, il aborde la question du cadre d'emplois des AOTM, ainsi que celle complexe des retraites. Enfin, les membres de la FS ont formulé des propositions de modifications des textes règlementaires qui présentent désormais un caractère d'urgence pour résoudre cette situation d'inégalité.

## RÉFLEXION SUR LE PROJET DE RAPPORT RELATIF AUX DISCRIMINATIONS DANS LA FPT

La FS 5 a poursuivi par ailleurs son travail sur la prévention des discriminations dans la fonction publique. Ce travail prend en compte les documents officiels sur ce sujet ainsi que le rapport établi par le Défenseur des droits. Il est important de définir la notion de discriminations, notamment au regard du rapport annuel publié par le Défenseur des droits. Les discriminations peuvent s'entendre sur la question des rapports hommes-femmes, mais aussi par rapport à la santé, la maternité, l'âge, le handicap, le droit syndical...

L'analyse de la discrimination doit d'abord faire l'objet d'éléments de cadrage et d'une analyse méthodologique des différents types de discriminations en n'en omettant aucune, même si certaines sont plus visibles et plus étudiées. Ce travail doit se faire en lien avec les institutions compétentes, notamment le FIPHFP, les CDG et les Associations d'élus locaux. Ce travail se poursuivra en 2015, avec des auditions d'experts (psychologue du travail, préventeur, DRH, CDG, médecin du travail, FIPHFP).

### **Bruno COLLIGNON**

Président de la formation spécialisée n° 5,  
membre de la Fédération Autonome de la FPT.



SAISI PAR LE GOUVERNEMENT, LE COLLÈGE EMPLOYEUR AFFIRME SON RÔLE TANT AU SEIN DU CSFPT LUI-MÊME QU'AU SEIN DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'AGENDA SOCIAL.

### **PARTICIPATION AU CCFP ET À L'AGENDA SOCIAL**

Le collège employeur a été saisi par le Gouvernement de la question des moyens des organisations syndicales, de l'organisation des élections professionnelles et l'évolution de certains concours. Par ailleurs, il participe à toutes les plénières du CCFP ainsi qu'aux formations spécialisées qui le constituent et aux nombreuses réunions de l'agenda social (34 réunions en 2014).

Cette activité en développement permet en outre au collège employeur d'ouvrir un fructueux dialogue avec les autres employeurs publics et notamment hospitaliers.

En 2014, a été évoquée la réorganisation du collège des employeurs publics du Conseil commun, souhaitée par les employeurs publics et voulue par la Ministre de la fonction publique.

# LES PRINCIPAUX RAPPORTS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1. « **Les diplômés de la vie (REP et VAE)** »  
rapporteur : Henri Jacot - 2003
2. « **Réussir la mutation de la FPT – 20 ans après sa création** »  
rapporteur : Henri Jacot - 2004
3. « **Rapport d'orientation sur le droit syndical** »  
rapporteur : Daniel Leroy - 2004
4. « **Seuils et quotas** »  
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2004
5. « **Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT** »  
rapporteur : Serge Becuwe - 2004
6. « **Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial** »  
rapporteur : Henri Jacot - 2004
7. « **Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT** »  
rapporteur : Serge Becuwe - 2005
8. « **Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique** »  
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2005
9. « **Liberté inégalité fraternité** »  
rapporteur : Evelyne Boscheron - 2005
10. « **Assistants maternels, assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir** »  
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2006
11. « **L'action sociale dans la FPT** »  
rapporteur : Daniel Leroy - 2006
12. « **La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT** »  
rapporteur : Serge Becuwe - 2007
13. « **Étude sur le dialogue social dans la FPT** »  
réalisée par les élèves administrateurs de l'inet (promotion Monod) - 2007
14. « **Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT** »  
rapporteur : Henri Jacot - 2007
15. « **Filière culturelle** »  
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008





- 16. « Commission départementale de réforme »**  
rapporteur : Daniel Leroy - 2008
- 17. « Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories C »**  
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
- 18. « Nouvelle bonification indiciaire (NBI) »**  
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
- 19. « Quels cadres dirigeants »**  
rapporteur : Philippe Laurent - groupe cadres dirigeants - 2009
- 20. « La filière sportive »**  
rapporteurs : Isabelle Belotti et Jean-Claude Lenay - 2009
- 21. « La filière sapeurs pompiers »**  
rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2009
- 22. « Concours et examens professionnels de la FPT – bilan et perspectives »**  
rapporteur : Isabelle Belotti - 2010
- 23. « La précarité dans la fonction publique territoriale »**  
rapporteurs: Françoise Descamps-Crosnier et Claude Michel, groupe de travail «précarité» - 2011
- 24. « Impacts de la réforme territoriale sur les agents »**  
réalisée par huit élèves administrateurs de l'inet sous l'égide du CSFPT - 2012
- 25. « Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT »**  
réalisée par des élèves en formation continue à l'institut d'études politiques de paris - 2012
- 26. « La filière police municipale »**  
rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot - 2012
- 27. « L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale »**  
rapporteur : Jean-Pierre Bouquet - 2013
- 28. « Médecins territoriaux »**  
rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et Didier Pirot - 2013
- 29. « L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales »**  
rapporteur : Didier Pirot - 2013
- 30. « Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la FPT »** rapporteur : Daniel Leroy - 2014
- 31. « Mayotte : les oubliés de la République »**  
rapporteur : Bruno Collignon - 2014
- 32. « La réforme des rythmes scolaires »**  
rapporteurs : Didier Pirot et Jean-Claude Haigron - 2014





L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES AU  
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
ET À SES TRAVAUX SONT CONSULTABLES  
SUR LE SITE

**WWW.CSFPT.ORG**



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08  
01 53 43 84 10

Contact : Martial MEURICE-TERNUS - martial.meurice-ternus@csfpt.org